

Précisions sur les documents susceptibles d'être demandés

Le justificatif d'état civil (pour une nouvelle licence)

Il s'agit, au choix, soit :

- D'une copie (une seule page) du passeport
- Du recto (uniquement) de la carte d'identité
- De la page correspondant à la naissance du livret de famille

De préférence au format JPEG, JPG ou PNG.

La photo d'identité : Elle est nécessaire pour une première licence et est valable 2 ans pour un enfant et 3 ans pour un adulte. Elle peut être prise avec l'appareil photo d'un téléphone en respectant les conditions suivantes :

- Format du document en PNG ou JPEG ou JPG : le format PDF n'est pas accepté
- Fond totalement neutre (mur ou porte...)
- Cadrage intégral du visage de la pointe des épaules à la pointe des cheveux
- Visage dégagé, sans couvre-chef ni artifice
- Attention à l'excès, ou au manque, d'exposition par rapport au soleil, si prise en extérieur

Le certificat médical : Uniquement si vous attestez avoir répondu OUI à au moins une question du questionnaire de santé (voir lien suivant), ou en cas de certificat périmé pour les adultes (datant de plus de 2 saisons ou après une interruption). Dans ce cas, il faut au préalable télécharger le modèle de certificat médical de la FFF (disponible également ci-dessous) pour le faire compléter par votre médecin puis l'ajouter en pièce jointe lors de l'inscription.